

SYNDICAT HAUTE VALLEE LAWE

Arras, le 2 mai 2024

MONSIEUR LE PRESIDENT
S.I HAUTE VALLEE LAWE
MAIRIE
62127 MAGNICOURT EN COMTE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 03 avril 2024 à 14h45
Prélèvement	00281521		par : RMT
Unité de gestion	0116	SYNDICAT HAUTE VALLEE LAWE	Type visite : D2
Installation	UDI 000706	MONCHY BRETON	Commune : MONCHY-BRETON
Point de surveillance	S 0000001799	R.M	
Localisation exacte	74 rue du 8 mai 1945, robinet extérieur		

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Type de l'analyse : D2

Code SISE de l'analyse : 00281210

Référence laboratoire : LSE2404-26861

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyl monomère	<0,004 µg/L		0,50		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,48 unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<10 µg/L				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,0001 µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050 µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005 µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005 µg/L		0,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<1 µg/L		10,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	0,043 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/L		20,00		
Plomb	<2 µg/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrates (en NO3)	23 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromoforme	2,30 µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	2,80 µg/L		100,00		
Chloroforme	0,35 µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	1,10 µg/L		100,00		
Trihalométhanés (4 substances)	6,55 µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00281521)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Préfet du Pas-de-Calais et par
délégation,
Le Responsable du Service Santé
Environnementale du Pas-de-Calais


Eric BEMBEN